



Concertation Cassine II : vers une urbanisation des terres des anciens jardins de la Cassine

Au moment du lancement par Chambéry métropole de la « 2ème phase » de concertation sur l'aménagement du futur quartier Cassine, Jardignons la Ville 73 réaffirme son engagement en faveur de l'agriculture urbaine et reste attentive à ce que ce quartier garde trace de son histoire maraîchère. Elle attend par ailleurs toujours des réponses quant à la disparition des espèces protégées présentes sur le site et à l'utilité réelle du processus de dépollution « écologique » engagé sur le site des anciens jardins familiaux. Elle souhaite enfin que le temps de la concertation ne se transforme pas en espace marketing pour le projet, mais débouche sur une réelle vision partagée de l'avenir du quartier et réserve une vraie place à l'agriculture urbaine présente sur ce site jusqu'au début 2015.

20 ans après avoir institué la Zone d'Aménagement Différé Cassine et presque 2 ans après la destruction des jardins partagés, Chambéry métropole a lancé fin 2016 une concertation sur l'aménagement de ce quartier en vue de créer une Zone d'Aménagement Concerté. Une seule réunion publique a eu lieu le 16 décembre 2016.

Un an plus tard, [les 28 novembre et 12 décembre 2017](#), Chambéry métropole lancera une « 2ème phase » de concertation sur ce projet avec l'organisation de deux temps d'échange sur le parvis de la gare. Notons qu'aucun nouveau document n'est présenté pour cette « nouvelle » étape de concertation et que le projet semble déjà avoir pris du retard par rapport au [calendrier prévisionnel](#).

Concertation ou consultation ?

La première lecture du [dossier de concertation publié en 2016](#), nous incite à rester prudents quant aux résultats de cette concertation.

Ce dossier ne comporte aucune donnée programmatique : ni définition et répartition des futurs usages, ni quantification des surfaces aménagées et des gabarits bâtis.

De plus, il a été sciemment épuré à tel point que la trame verte laissée par les jardins, après les jardins eux-mêmes rasés au bulldozer en février 2015, [a disparu du territoire](#) ! Le dossier peut dès lors constater p33 : « un contexte environnemental inexistant » !

De fait, ce dossier s'apparente plus à un catalogue d'urbanisme « en vogue » (la fameuse smart city !) qu'à un vrai plan d'action adapté au site et respectueux de ses exigences sociales et environnementales.



Années 1900



Juillet 2014



Février 2015

Les anciens jardins voués à l'urbanisation ?

D'après les premières esquisses de projet présentées, nous constatons que l'hectare de terre arable des anciens jardins de la Cassine, cultivé par plus de soixante familles jusqu'à leur destruction au bulldozer par Chambéry métropole en février 2015, disparaît au profit de bâtiments.

Il est pour nous difficilement compréhensible de voir disparaître la richesse sociale et environnementale du maraîchage et des jardins partagés présents sur ce site depuis plusieurs générations.

Des enjeux environnementaux sacrifiés

Des espèces protégées (Alyte accoucheur, triton alpestre) étaient présentes sur les anciens jardins jusqu'à leur destruction en février 2015. Alors que des mesures de préservation avaient été préconisées en 2013 par l'enquête publique « reconquête de l'axe de la Leysse », nous avons été très surpris de lire dans le journal local *Polenta* de [septembre 2017](#) la disparition de ces espèces sur le site alors que leur destruction est encadrée par une réglementation spécifique.



Un processus de dépollution non transparent

Un processus de dépollution des terres des anciens jardins de la Cassine par procédé de phyto-remédiation au maïs a été mis en place depuis 2015 afin, comme l'annonçait Chambéry métropole « d'assainir les sols contaminés et de pouvoir ainsi réutiliser les terres arables de qualité non contestable ». Aujourd'hui, malgré nos demandes¹, nous n'avons pas obtenu d'information sur la suite et les résultats du processus².

Rappelons ici que l'Agence Régionale de Santé³ a reconnu que la consommation des fruits et des légumes de la Cassine ne représentait aucun danger, résultats confirmés par des analyses indépendantes.



Pour que concertation ne rime pas seulement avec communication

Dans l'objectif de garantir la meilleure réussite à ce projet d'aménagement, nous demandons la publication du rapport bilan de la première phase de concertation et resterons attentifs à ce que les avis de la population soient pris en compte dans la construction du nouveau quartier Cassine.

Contact Presse : jardinonslaville73@riseup.net



1 [Courrier de Jardinons la Ville 73 adressé à Chambéry métropole – juin 2016](#)

2 [Délibération Chambéry métropole du 4 février 2015](#)

3 [Courrier de la Préfecture de Savoie du 28 décembre 2015](#)